

Arandon-Passins, le 22 août 2024

Service  
Instructeur  
de ARANDON PASSINS

Service instructeur du droit des sols de ARANDON PASSINS  
à  
Monsieur DESCHAMPS Bruno  
5 Rue Des Rouliers  
69530 BRIGNAIS

Objet : **REJET** de votre demande n°CU0382972410032.

Affaire suivie par : BOCHET Béatrice  
beatrice.bochet@balconsdudauphine.fr

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'instruction de votre demande de certificat d'urbanisme ne peut être effectuée, le dossier étant incomplet.

En effet, le projet porte sur le bâtiment sis sur la parcelle B 382, avec création d'une extension, d'une annexe et d'une piscine sur la parcelle B 402.

La parcelle B 402 n'étant pas indiquée comme recevant le projet de création de l'extension, de l'annexe et de la piscine, votre demande de peut être instruite.

En conséquence, je vous invite à déposer ultérieurement une nouvelle demande en renseignant l'intégralité des parcelles recevant le projet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Pour le Maire,  
par délégation, l'instructrice,  
BOCHET Béatrice

